

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

No : **200-06-000185-150**

par défaut ex parte contesté enquête au fond

MARIE-ÈVE DUCHESNE

DEMANDE

c.

VILLE DE QUÉBEC

DÉFENSE

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

MIS EN CAUSE

No : **200-06-000184-153**

BERNARD LAFORCE

DEMANDE

c.

VILLE DE QUÉBEC

DÉFENSE

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

MIS EN CAUSE

No : **200-06-000183-155**

AUDRÉE SAINT-LAURENT

DEMANDE

c.

VILLE DE QUÉBEC

DÉFENSE

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

MIS EN CAUSE

Jour 4

Division civile

Salle n° 3.39

Le 3 février 2020

PRÉSIDENT : L'HONORABLE SIMON HÉBERT j.c.s. (JH5462)

ENREGISTREMENT

DEMANDE (Mme Duchesne)
 PRÉSENTE ABSENTE

Me Florence Boucher Cosette ✓
Dumas Gagné Théberge
Casier 140

DÉBUT 9 h 03
FIN 14 h 39

DEMANDE (M. Laforce)
 PRÉSENT ABSENT

Me Gabriel Michaud-Brière ✓
Dumas Gagne Théberge
Casier 140

DEMANDE (Mme St-Laurent)
 PRÉSENT ABSENT

Me Enrico Théberge ✓
Dumas Gagne Théberge
Casier 140

CANADA

Province de Québec
District de Québec

N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

DÉFENSE

PRÉSENTS ABSENTS

Me Benoit Lussier ✓
Me Olivier Gauthier
Giasson et associés
Casier 13

MISE EN CAUSE

PRÉSENT ABSENT

Me Alexandre Ouellet ✓
Ministère de la Justice (DGAJLAJ)
Casier 134

NATURE DE LA CAUSE : **Action collective**

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE : Chantale Falardeau (TF1030)

JOUR 4

9 h 03

Appel de la cause et identification des avocats.

Monsieur Francis Pétrin et monsieur Yves Pothier, représentants de la Ville de Québec, sont présents dans la salle.

9 h 04

Le Tribunal s'adresse aux avocats re : horaire modifié

PREUVE EN DEMANDE (dossier 200-06-000183-155)

1^{er} témoin : Madame Audrée Saint-Laurent
308-440, rue Père-Marquette
Québec (Québec) G1S 4M2
Assermentée

9 h 05

Interrogée par la demande (Me Théberge).

9 h 33

Contre-interrogée par la Défense (Me Lussier).

9 h 46

Pas de contre-interrogatoire de la mise en cause (Me Ouellet).

Interrogée par le Tribunal.

9 h 47

Fin de l'interrogatoire, le témoin est libérée.

2^e témoin : Madame Annie Belley
301-540, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 0A8
Assermentée

N° 200-06-000185-150
200-06-000184-153
200-06-000183-155

9 h 49	Interrogée par la demande (Me Théberge).
10 h 16	Objection de Me Lussier re : non-pertinence des photos produites (préjudices corporels) Discussions. Le Tribunal maintient l'objection.
10 h 18	Me Théberge poursuit son interrogatoire.
10 h 29	Suspension.
10 h 48	Reprise. Pas de contre-interrogatoire de la part de la défense ni de la mise en cause.
10 h 49	Le Tribunal interroge le témoin. Fin de l'interrogatoire, le témoin est libérée. 3^e témoin : Monsieur Francis Bergeron 1710, rue D'Assise Québec (Québec) G1L 3V3 Assermenté
10 h 51	Interrogé par la demande (Me Théberge).
10 h 10	Objection de Me Lussier re : non-pertinence des photos produites (préjudices corporels) Discussions. Le Tribunal maintient l'objection.
11 h 11	Me Théberge poursuit son interrogatoire.
11 h 17	Contre-interrogé par la Défense (Me Lussier).
11 h 27	Contre-interrogé par la mise en cause (Me Ouellet).
11 h 30	Fin du témoignage, le témoin est libéré. Me Théberge fera entendre madame Suzanne Viens et demande quelques minutes avant de pouvoir l'interroger.

4^e témoin : Madame Suzanne Viens
1450, rue Saint-Amand
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3P1
Assermentée

11 h 33 Interrogée par la demande (Me Théberge).

12 h 09 Contre-interrogée par la Défense (Me Lussier).

12 h 19 Pas de contre-interrogatoire par la mise en cause (Me Ouellet).
Réinterrogatoire par la demande (Me Théberge).

12 h 21 Fin de l'interrogatoire, le témoin est libérée.
Discussions re : horaire des prochains jours.

12 h 23 Suspension pour le dîner.

14 h 03 Reprise.

Dépôt : Me Michaud-Brière dépose :
P-8B : Plaidoyer de non-culpabilité de madame

Dépôt : Me Boucher-Cossette dépose :
P-9B : Plaidoyer de non-culpabilité de madame Sandra Blouin
Me Théberge complète la pièce P-2C

14 h 09 **5^e témoin : Madame Katya Couture**
2-109, rue Saint-François Ouest
Québec (Québec) G1K 1J3
Assermentée

14 h 27 Interrogée par la demande (Me Théberge).

14 h 34 Contre-interrogée par la Défense (Me Lussier).

14 h 35 Contre-interrogée par la mise en cause (Me Ouellet).
Fin de l'interrogatoire, le témoin est libérée.
Discussions re : horaire des jours à venir.

CANADA

Province de Québec
District de Québec

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

N° 200-06-000185-150

200-06-000184-153

200-06-000183-155

14 h 39

Ajourné au mardi 4 février 2020 en salle 3.39 à 9 h 00 pour la suite de la preuve de la demande (dossier 200-06-000183-155).

Chantale Falardeau

Chantale Falardeau, greffière-audicière